



PAR COURRIEL

Montréal, le 13 février 2017

Consultation sur la future Cité de la logistique
communicationsmhm@ville.montreal.qc.ca

Objet : Commentaires de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal sur la future Cité de la logistique

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Consultation sur la future Cité de la logistique, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) désire faire part de ses commentaires et attirer l'attention de l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve sur des éléments qu'elle juge importants.

La Chambre désire apporter son soutien au projet de la Cité de la logistique. L'est de Montréal a fait face à de nombreux revers économiques au cours des dernières années, notamment du fait de la décroissance du secteur manufacturier et d'une certaine morosité économique. De nombreux plans de redynamisation économique ont échoué au cours des 20 dernières années, particulièrement dans le secteur visé par la Cité de la logistique. Ce projet est donc d'une importance capitale pour relancer le développement économique de l'arrondissement et pour créer des emplois de qualité dans l'est de Montréal.

La CCEM croit fermement que les activités logistiques représentent la meilleure opportunité de développement économique du secteur. La logistique permet de miser pleinement sur un atout de Montréal, l'accès privilégié aux marchés nord-américain et européen, grâce à l'ALÉNA et, prochainement, l'Accord économique Commercial Global (AÉCG). La métropole est dotée d'installations portuaires d'envergure et à la fine pointe de la technologie, ce qui crée une opportunité pour l'implantation du secteur de la logistique à valeur ajoutée dans l'est de Montréal. La mise en place d'une grappe dans ce secteur est d'autant plus importante qu'elle permettra de créer un nouvel écosystème d'emplois de qualité et requérant des qualifications variées.

Présidente du conseil d'administration

Louise Roby
Mazars

Présidente-directrice générale

Christine Fréchette
CCEM

Vice-président

Réal Couture

Administration portuaire de Montréal

Trésorier

Rafal Kuczynski

Lacharité McComber Kuczynski

Secrétaire

Guy Laganière

Groupe C. Laganière

Président sortant

Alain Dulong

L'Édition des gens d'affaires

Pierre Bélanger

Fondation de l'UQAM

Carole Bellon

Le Groupe Bellon Prestige

Luc Bourgoïn

Association de la construction du Québec

Sylvie Boivin

Unité d'intervention l'Anonyme

André Brunelle

Association industrielle de l'Est de Montréal

Éric Caputo

Sanimax

Steve Desgagné

BCE

Audrée Desrochers

Janson, Larente, Roy Avocats

Jacques Dupras

Le 5600.com

Marie-Claude Durand

Hydro-Québec

Tommy Fréchette

PME Inter notaires Montréal

Jocelyn Gagnon

Espace Stratégie

Lyne Groulx

AtmanCo

Malika Habel

Collège de Maisonneuve

Denis Julien

Banque Laurentienne du Canada

François-Xavier Lemay

BDC

Dino Masciotra

Demers Beaulne

Guy Nadeau

Desjardins Entreprises – Est de Montréal

Yves Pelletier

Courrier Plus

Denis Risler

NovaVision

Nicole Rouillier

Groupe Conseil Nicole Rouillier

Michel Tourangeau

Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, S.E.N.C.R.L.

Patrick Turmel

Banque Nationale

Joëlle Vincent

ViaConseil

Le projet de Cité de la logistique permet de miser sur un atout stratégique de l'est de Montréal : l'intermodalité. En effet, les entreprises situées dans ce secteur pourront bénéficier d'un vaste réseau autoroutier, d'un grand port océanique et d'un important réseau ferroviaire connecté sur l'Amérique du Nord, un atout majeur pour l'arrondissement et pour l'industrie logistique.

Il importe de souligner que le projet de la Cité de la logistique pourra générer des retombées majeures, dans la mesure où des projets de transport ont récemment été réalisés et que d'autres seront mis de l'avant. Par exemple le prolongement du boulevard L'Assomption, le prolongement de l'avenue Souigny, l'optimisation des voies d'accès de l'autoroute 25, l'ouverture du terminal Viau du Port de Montréal et le projet de viaduc enjambant la rue Notre-Dame. La finalisation de chacun de ces projets contribuera à développer le plein potentiel du projet de la Cité de la logistique, optimisera le transport routier et réduira l'impact sur la communauté et l'environnement. S'il fallait que ces projets de transports soient à nouveau reportés, nous limiterions les retombées pouvant découler de la création du pôle logistique à valeur ajoutée.

Le projet logistique permet également de surmonter un obstacle important du développement économique de ce secteur : la contamination élevée de l'ancien terrain de la *Canadian Steel Foundries*. Depuis plusieurs années, de nombreux projets résidentiels et commerciaux ont échoué sur ce terrain, notamment en raison des coûts élevés liés à sa décontamination. La CCEM considère que le projet d'utilisation de ce terrain à des fins industrielles dans le cadre de la Cité de la logistique maximise les chances de succès de relance économique du secteur. Il permet également de conserver une intensité industrielle modérée pour limiter l'impact sur la communauté avoisinante.

Réglementation claire et compétitive

Plusieurs promoteurs se sont montrés intéressés par la Cité de la logistique. Pour la Chambre, il est donc important que l'arrondissement saisisse ce *momentum* et fasse rapidement connaître les règles entourant ce site, afin qu'il puisse se développer conformément à sa vision.

Le processus réglementaire de l'arrondissement pour la Cité de la logistique doit être guidé par des objectifs de développement économique basé sur une réglementation efficace. En ce sens, la Chambre invite les élus à mettre en place des règles claires, compétitives et flexibles. Les processus d'approbation doivent également respecter des échéances bien définies. Ces informations permettront d'attirer les entreprises du fait qu'elles réduiront les incertitudes des investisseurs.

Afin d'atteindre cet objectif, **la CCEM recommande que** :

1. La réglementation particulière de l'arrondissement pour la Cité de la logistique soit guidée par une volonté de clarification réglementaire et par la mise en place d'échéances compétitives pour la gestion des dossiers.
2. L'arrondissement dispose de suffisamment de flexibilité dans sa réglementation pour l'ajuster au besoin.

Former la main-d'œuvre

La disponibilité d'une main-d'œuvre spécialisée constitue, le plus souvent, la première préoccupation des investisseurs. En ce sens, il importe de préparer dès que possible la formation d'une main-d'œuvre spécialisée qui pourra être mise à contribution dès les premières phases de mise en œuvre du projet.

L'est de Montréal dispose d'une grande expertise en formation à différents paliers. En plus de chercher à combler les besoins de main-d'œuvre, il serait bénéfique pour l'est de Montréal d'entamer des réflexions au niveau de la formation avec les partenaires des milieux économiques et éducatifs afin d'offrir ces programmes spécifiques dans l'est de Montréal.

Afin de s'assurer de la disponibilité d'une main-d'œuvre spécialisée, **la CCEM recommande que** :

3. L'arrondissement doit mettre en place, en collaboration avec les partenaires des milieux économique et éducatif de l'est de Montréal, un comité de travail sur les besoins en main-d'œuvre spécialisée en logistique, afin d'offrir les formations appropriées.

S'engager dans la communauté

Bien que le projet de pôle logistique constituera un important levier de développement économique et de création d'emplois de qualité dans l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, il ne faut pas minimiser les préoccupations que peuvent éprouver les membres de la communauté environnante. Lors de la consultation publique du 28 janvier dernier, plusieurs propositions constructives ont été mises de l'avant par des citoyens, visant à améliorer le projet de la Cité de la logistique.

Deux idées ont largement été exprimées : générer des retombées positives et concrètes en matière d'emplois dans le quartier et établir un dialogue continu entre la communauté et les entreprises. La CCEM considère que ces demandes sont raisonnables et recommande à l'arrondissement d'exprimer ces volontés aux entreprises désirant s'établir dans le secteur.

Afin de contribuer à la réussite du projet, à maximiser ses retombées positives locales et à favoriser sa saine intégration dans la communauté, **la CCEM recommande que** :

4. Les nouveaux employeurs de la Cité de la logistique se dotent volontairement d'une politique favorisant l'embauche locale afin de favoriser, à compétences égales, les candidats résidant dans les zones avoisinantes.
5. Les entreprises de la Cité de la logistique forment un comité de liaison avec des citoyens du secteur.

Créer un environnement de travail stimulant et durable

Une des préoccupations soulevées lors de la consultation publique est celle du verdissement. La Chambre est favorable à des mesures de la sorte tant qu'elles demeurent raisonnables et qu'elles ne freinent pas le développement de la Cité de la logistique. La Chambre est également favorable à l'idée que l'arrondissement et la Ville de Montréal montrent l'exemple en orientant leurs investissements publics sur le verdissement. Par exemple, les autorités municipales et provinciales pourraient inclure des arbres et des plantes lors de la construction ou de la réfection des routes du secteur.

L'arrondissement pourrait également profiter de la création de la Cité de la logistique pour en tirer des apprentissages des problématiques de transport et d'aménagement du territoire vécues dans d'autres quartiers industriels montréalais, et ainsi offrir un environnement de travail stimulant.

Pour y arriver, **la CCEM recommande que** :

6. L'arrondissement intègre au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des normes économiquement réalistes de verdissement et de développement durable pour la construction de nouveaux édifices.
7. L'arrondissement, la Ville de Montréal et le ministère des Transports intègrent des éléments de verdissement dans les infrastructures publiques du secteur.
8. L'arrondissement exige que la Cité de la logistique ait une offre de transport en commun adéquate qui répond aux besoins des employeurs et que le secteur industriel soit adapté aux modes de transport actifs.
9. L'arrondissement dispose d'un plan d'urbanisme flexible permettant d'offrir un milieu accueillant pour les travailleurs, avec des secteurs propices à l'implantation de zones de restauration, de garderies et d'aires de repos extérieures sur le domaine public.

Attraction d'investisseurs

L'arrondissement doit mettre de l'avant sa vision de la Cité de la logistique et participer activement à la recherche d'investisseurs. Afin de garantir le succès du projet, l'arrondissement doit adopter une stratégie d'attraction d'entreprises. Cette stratégie doit être faite en collaboration avec les intervenants économiques du secteur et doit viser les sous-secteurs qui offrent le meilleur potentiel de retombées pour l'arrondissement.

La CCEM recommande que :

10. L'arrondissement, en concertation avec les acteurs économiques concernés, contribue à la mise en œuvre d'une stratégie d'attraction d'entreprises au sein de la Cité de la logistique.

La Chambre de commerce espère que ses commentaires contribueront à la mise en œuvre du projet de la Cité de la logistique et à la maximisation de ses retombées économiques, environnementales et sociales. Nous demeurons à votre disposition pour plus de renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente-directrice générale,



Christine Fréchette